

AFL INFOS

Juin 2015

EDITORIAL : LE RÊVE EUROPEEN

Pays de Cocagne pour les uns, le rêve européen s'étend vers l'Afrique et le Moyen Orient. Bizarrement, il disparaît dans les pays qui composent l'Union Européenne.

L'accroissement des écarts de revenus aggravé par les politiques d'austérité met à mal la croissance et génère du chômage. Notre système économique, incapable d'apporter de la prospérité à une large fraction des citoyens, entraîne des frustrations compréhensibles, racistes, xénophobes..., et surtout un niveau d'inégalité sociale encore rarement atteint.

Si la France a su mieux faire face que la plupart des autres pays en matière sociale, la tendance à sans cesse

plus d'inégalités augmente. A cet égard, l'expérience démontre que les pays fortement inégalitaires sont les moins performants.

La loi OKUN décrit la relation linéaire empirique entre le taux de croissance (PIB) et la variation du taux de chômage. En dessous d'un certain seuil de croissance, le chômage augmente ; au dessus, il diminue, à élasticité constante.

Pour l'avoir « oublié » ou n'avoir pas pris les mesures nécessaires, nos brillants économistes en portent la responsabilité.

« La politique menée par la plupart des Etats Européens va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire », écrit Joseph STIGLITZ.

Pour nous, ces politiques entraîneront inévitablement une recrudescence d'inégalités qui auront pour corollaire des effets négatifs à long terme.

Aujourd'hui, le plus grave problème des Européens et des Français en particulier est le chômage des jeunes qui atteint globalement 25 % dans la zone euro, voire 50 % dans les pays les plus touchés.

Le rêve européen de toute une jeunesse disparaît. L'égalité des chances n'étant plus une réalité, la réussite pour tous s'étant évanouie, que sera l'Europe de demain ?

Daniel FOUNDOULIS

SOMMAIRE

- Page 1 :
Editorial : le rêve européen
- Page 2 :
La nuit du 4 août
- Pages 3 et 6 :
Fiscalité locale
- Pages 4 et 5 :
Les difficultés à trouver un logement social à Paris

AFL INFOS

Revue d'informations familiales des associations familiales laïques de Paris,
4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

D. Foundoulis

Gérante : C. Armalet

Rédaction : F. Thiebault, C. Nicolas,

J-P Mailles

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

cdafal75@libertysurf.fr

LA NUIT DU 4 AOÛT

Cette nuit-là évoque pour chacun de nous l'abolition des privilèges et l'émergence des droits de l'homme. Mais cette évocation perdurera-t-elle pour nos enfants après le cataclysme qui, selon certains, s'abat sur le collège sous forme d'une nouvelle réforme ? Amateur de livres anciens, un simple examen de ma collection fait pièce à cette éventualité par la comparaison des livres scolaires de 1900 avec ceux d'aujourd'hui et me pousse à m'opposer au travail politicien de pseudo-intellectuels (je dis pseudo car pour moi, l'honnêteté doit être la première qualité d'un intellectuel) dont on doit récuser la pseudo-évaluation basée sur un pseudo-protocole : « le refus de faire de la lutte contre l'échec scolaire lourd la priorité absolue de toute politique éducative ».

Les disqualifications a priori des réformes ont toujours existé. N'a-t-on pas reproché à Jules Ferry de vouloir apprendre à lire à tout le monde alors que tout le monde n'a pas besoin de savoir lire, et que, de toute façon, tout le monde n'est pas capable d'apprendre à lire ! N'a-t-on pas déclaré qu'un bac sans latin n'était pas un vrai bac ! La liste est longue mais je ne résiste pas à rapporter la réflexion savoureuse d'un de mes collègues universitaires avec qui je parlais de la VAE *: « Maintenant, il suffira d'avoir gardé les chiottes de la fac pour être professeur ».

Pourquoi tant de haine et de mauvaise foi ?

Parce qu'on s'attaque aux vrais privilèges, ceux que confère le statut social. N'oublions pas que le niveau socio-culturel est la variable la plus corrélée à la réussite scolaire. Alors quand on veut instaurer plus de justice, on a une levée de boucliers des « intellectuels nantis », et plus particulièrement quand on s'attaque au collège, qui est le palier d'orientation entre enseignement général, technique et professionnel. Du Général De Gaulle, qui dans les années 60 avait compris que l'intelligence était la principale richesse de notre pays, à Najat Vallaud Belkacem aujourd'hui, en passant par la création des CES, l'instauration du collège unique, les propositions de Louis Legrand pour un collège démocratique,... toutes les réformes sont combattues non pas parce qu'elles veulent plus de démocratie (on n'ose le dire) mais parce qu'on prétend qu'elles vont faire baisser le niveau (on se garde de le démontrer).

Alors, au lieu de proférer des affirmations idéologiques, retroussons-nous les manches, examinons les propositions sans a priori, étudions les solutions et leur faisabilité, évaluons leur impact et leurs résultats et donnons un peu plus d'espoir à la jeunesse de notre pays.

A quand la nuit du 5 août, celle de l'instauration de l'égalité des chances pour tous les enfants de notre pays ?

* *Validation des Acquis de l'Expérience*



Les difficultés à trouver un logement social à Paris (suite)

L'occupation du logement : La sur-occupation du logement (ou la sous-occupation) se définit par 4 critères générant chacun de 0 à 9 points selon l'éloignement de la norme allant de 9 à 14 m² par personne en moyenne.

L'urgence de la situation : Habitat précaire, sans domicile, expulsion selon le niveau de risque sont caractérisés par 7 critères allant de 1 à 17 points selon les preuves apportées.

Les ressources : Le poids du loyer dans les ressources et le reste à vivre procurent chacun entre 0 et 9 points selon les situations.

Le motif de la demande : Mariage, divorce, jeune couple, mutation professionnelle... valent entre 2 et 4 points chacun.

Des événements particuliers : Violence familiale, santé, handicap, destruction du logement valent de 4 à 20 points selon les preuves présentées.

Le total des points ainsi obtenus est multiplié par un coefficient qui dépend de deux critères :

Le lien avec Paris : +10% pour ceux qui habitent Paris et +10% pour ceux qui y travaillent.

L'ancienneté de la demande procure de 0 à 9% de plus entre 1 et 5 ans et s'accroît de +5% par année de demande continue. L'ancienneté a peut d'effet si le nombre de points de base est faible.

Les informations ci-dessus sont données à titre indicatif.

Une attente qui se prolonge...

Voilà plus de 16 ans que j'attends un logement social. Je renouvelle ma demande chaque année depuis 1999 mais je n'ai jamais eu de proposition de logement. En 2007, j'ai dû déménager dans un logement du parc privé. Le loyer était cher pour se loger à trois avec mes deux enfants, mais je n'avais pas d'autres solutions car je travaille dans Paris.

Le problème s'est aggravé récemment car ma fille est maintenant majeure et les aides sociales ont beaucoup baissé. Mon loyer atteint une part majeure de mes ressources et la situation devient insoutenable. Avec les AFL Paris, j'ai déposé un dossier DALO en 2012. Il a été accepté puis le Tribunal a condamné le Préfet à payer 200€ par mois à un fond pour la construction car je n'avais toujours pas de logement.

Je suis à bout de nerf, j'ai de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Mon seul espoir, c'est que la file d'attente des DALO arrive aux dossiers de 2012.

Pour visualiser votre cotation personnelle il faut se connecter au site internet téléservices.paris.fr

Mon nombre de points est il élevé ?

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation en date de février 2015 à Paris. On observe qu'environ 4000 personnes ont 30

Nombre de points	0 à 5	5 à 10	10 à 15	15 à 30	Plus de 30
Nombre de demandeurs	68 218	41 224	26 402	31 548	4 007

Le taux de rotation est faible à Paris, si votre cotation est inférieure à ces 30 points il est peu probable que vous soyez affecté rapidement sauf à relever de contingents prioritaires... et encore !

Sources : <http://www.apur.org/note/chiffres-logement-social-paris-2014>

adil75.org/sites/default/files/upload/observatoire/LPC/2013_lpc_n13_adil75.pdf

FISCALITE LOCALE (suite)

Nature du local : maison, appartement, locaux à caractère exceptionnel et dépendances.

Type de logement : social ou non, HLM, PLR (prêt locatif social), logements loi de 48, état d'entretien, date d'achèvement, loyer et nom des locataires.

Données de confort, surface, nombre de pièces, nombre de salles de bain, en assimilant salles de douche, baignoire, baignoire sabot, mention des pièces annexes.

Gageons que ces estimations « plus réelles », « plus justes », rétabliront une équité territoriale en matière d'imposition, même si à notre avis les notions de contribuables et d'usagers sont étonnamment mêlées. Cette étude met en exergue les équipements et laisse de côté les consommations (par ailleurs, elle différencie les statuts de l'habitat). Il nous faudra être attentifs aux suites données à cette enquête afin de pouvoir nous exprimer en fonction de l'intérêt des familles que nous représentons.

L'école de l'Énergie

Dimanche 27 septembre prochain, rendez-vous au stand des Associations Familiales Laïques de Paris.

Comme chaque année, nous vous proposons de jouer en famille sur les thèmes des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Il y en a pour tous les âges et pour tous les talents...

Venez nombreux !



Pourquoi adhérer ?

Un jour, vous avez franchi le seuil de notre association, parce que vous aviez un problème... et nous vous avons aidé à le résoudre. Et aujourd'hui, tout va bien pour vous. Mais savez-vous que sans le soutien actif que représente le fait d'adhérer, notre association est en danger ?

Les temps sont difficiles, nous le savons. Pour vous, pour nous... Nous ne voulons pas qu'un seul de ceux qui franchissent notre seuil soit rejeté au motif qu'il ne peut pas payer le prix d'une adhésion. Alors nous comptons sur la solidarité de tous ceux qui peuvent nous soutenir en adhérant pour accueillir ceux qui ne le peuvent pas...

Merci de votre soutien. **La date de votre dernière adhésion figure sur l'étiquette d'adressage de ce journal.** Nous comptons sur vous !

FISCALITE LOCALE

Pour apprécier l'ampleur du sujet, il convient d'intégrer quelques chiffres qui permettront une approche plus pertinente. La fiscalité locale en France s'est élevée (en 2012) à 120 Mds € répartis comme suit :

- Taxe foncier bâti 27,29 Mds € ;
- Taxe foncier non bâti 0,98 Mds € ;
- CFE Cotisation Foncière Entreprises 6,65 Mds €, CVAE Cotisation Valeur Ajoutée 15,18 Mds
- IFER Forfait entreprises et réseaux 1,34 Mds €
- Taxe surfaces commerciales : 0,61 Mds € ;
- Autres taxes entreprises et ménages : 48,63 Mds € ;
- Taxe d'enlèvement ordures ménagères : 5,89 Mds €
- Droits de mutation 10,80 Mds € ;
- Taxe Produits Pétroliers : 10,80 Mds € ;
- Transports en commun 6,65 Mds € ;
- Taxes diverses : Conventions Assurance, Cartes Grises, Electricité, divers : 25,29 Mds €

La part des ménages dans la fiscalité locale représentait 67 % en 2012. Pour les Parisiens, s'ils paraissent privilégiés avec un taux sur le foncier bâti de 13,5 % en 2013 et 2014 et un taux de taxe d'habitation de 13,38 % pour les mêmes périodes, ces impôts ont tout de même augmenté respectivement de 9,4 % et de 4,7 % par an de 2007 à 2013, ce qui constitue le taux d'accroissement le plus élevé en France sur cette période, après une mandature où les impôts locaux n'avaient pas augmenté.



Les impositions locales des ménages sont notamment constituées des taxes d'habitation et des taxes foncières (incluant les ordures ménagères). La base de calcul est la Valeur Locative Brute (VLB) qui est le loyer annuel théorique. Cette base repose sur une estimation de 1970 réactualisée en 1980 et annuellement selon l'inflation.

L'administration définit la Valeur Locative Moyenne (VLM) en divisant le total des VLB des habitations de la commune. Cette valeur sert de base aux abattements familiaux. Pour chaque abattement, le montant est indiqué en euros (dans la rubrique abattements). L'administration peut aussi appliquer des abattements facultatifs de 5, 10 ou 15%. Chaque collectivité (commune, intercommunalité, syndicat de communes) détermine son taux annuellement en fonction de ses besoins. Ce taux s'applique à tous les contribuables.



A Paris, une seule colonne (Paris étant commune) mais à l'horizon du Grand Paris on peut estimer être davantage imposé (sous forme d'une intercommunalité). Pour les impôts fonciers et les ordures ménagères, la base (dite assiette) est égale à 50 % de la VLB (Valeur Locative Brute des biens imposables). Pour Paris, on note en 2014 deux revalorisations successives : 13,50 % pour le foncier (8,37 + 5,13) et 6,21 % pour les ordures ménagères (en plus de la taxe de balayage payée par chaque copropriété).

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités en 2015 (3,67 Mds €) a provoqué une hausse des impôts locaux de 3% à Strasbourg ; 4 % à Bordeaux ; 5 % à Lyon et 10,5 % à Lille. L'article 74 de la loi de finances rectificative pour 2015 a prévu une expérimentation en 2015 pour cinq départements (dont Paris), à partir d'une enquête portant sur les points suivants :

(suite page 6)

Les difficultés à trouver un logement social à Paris

A notre permanence, nous rencontrons souvent des personnes dont la demande de logement social à Paris n'est pas satisfaite depuis 10, 15 voire 20 ans et plus. Pour donner plus de transparence à l'attribution des logements sociaux, La Mairie de Paris a mis en place une cotation des demandes de logements sociaux que nous vous présentons dans ce document.

Pourquoi faut-il parfois attendre très longtemps un logement social ?

Le délai d'attente s'explique par la très grande quantité de demandes valides (134 475 en 2013) pour seulement 12 000 logements vacants chaque année. Le taux de rotation des logements à Paris n'est que de 6% par an pour 10 % sur l'ensemble de la France.

Comment s'opère la sélection des ménages ?

- **Il faut faire coïncider l'offre et la demande** : selon le mode de financement des logements sociaux et le niveau d'aide des « réservataires » qui investissent dans le logement social (dont l'Etat représenté par les préfectures, les collectivités locales, le 1% appelé aujourd'hui « action logement »...), le prix des loyers pourra varier de manière importante, du PLAI (logement d'insertion) au logement intermédiaire (plus proche des prix de marché), en passant par le PLA, le PLUS... Les logements disponibles devront être compatibles avec les ressources des candidats locataires, corrigées par le calcul des aides au logement.
- **Certains contingents sont captés par des demandeurs spécifiques,**

comme par exemple le contingent préfectoral, absorbé en quasi-totalité par les ayant-droit au logement opposable (DALO).

- **Les collectivités locales et les bailleurs sociaux conventionnent une partie de leur contingent** pour des publics spécifiques (DALO, accords collectifs, personnes handicapées...) qui rencontrent des difficultés encore plus importantes pour se loger et peuvent selon les cas bénéficier d'un accompagnement social.
- **A Paris, le contingent de la Mairie est attribué selon une procédure bien établie.**
 - 1) Sélection de tous les demandeurs pour lesquels la taille du logement et les ressources conviennent,
 - 2) Classement automatique des dossiers en fonction de la cotation de la demande (voir détails ci-après),
 - 3) Une commission de la Mairie de Paris retient 3 dossiers parmi les 5 arrivés en tête du classement et les transmet au bailleur social,
 - 4) La Commission d'attribution du bailleur classe les 3 dossiers et les proposent aux futurs locataires. Si le 1^{er} refuse c'est le 2^{ème} puis le 3^{ème} qui aura le logement.

Certains arrondissements de Paris ont accepté d'expérimenter ce système, les autres fonctionnent par le biais d'une commission d'attribution propre à chacun d'entre eux.

Comment fonctionne la grille de cotation des demandes ?

Les 23 premiers critères s'additionnent, ils correspondent à 5 familles de situations.